



Conseil général
1081 Montpreveyres

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE MONTPREVEYRES

Séance du : 13 juin 2024
Présidence : Mme Martine Borgeaud
Présence : 26 conseillers

PREAVIS MUNICIPAL N° 5/2024 : Rapport de gestion 2023

LE CONSEIL GENERAL DE MONTPREVEYRES

- Vu le préavis municipal N° 5/2024 présenté le 13 juin 2024 ;
- Oui le rapport de la commission de gestion chargée d'étudier cet objet ;
- Considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- D'adopter le préavis tel que proposé par la Municipalité.

Accepté à l'unanimité au vote à main levée.
La Présidente ne vote pas.

Ainsi délibéré en séance du 13 juin 2024

Montpreveyres, le 15 juin 2024

Le Conseil général de Montpreveyres

Martine Borgeaud
Présidente

Marion Villars
Secrétaire



*En application de l'article 145 de la loi sur les communes LC, les décisions prises par le Conseil général, revêtant un caractère politique prépondérant, de même que les contestations portant sur des vices de procédure ou d'autres irrégularités susceptibles d'avoir affecté la décision du Conseil peuvent faire l'objet d'un recours administratif au Conseil d'Etat, conformément à la procédure administrative (Loi sur la procédure administrative – BLV 173.36).
La requête doit être adressée au plus tard dans les trente jours dès la publication de la décision attaquée.*